



Avenant N°1

A la convention de délégation de service public pour la gestion d'équipement aquatiques ludiques sur la plage de GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT

Entre les soussignés :

Le Syndicat du Der, Maison du Lac, 51290 Giffaumont-Champaubert, représenté par son Président, M. Laurent GOUVERNEUR
dit « le délégant »

D'une part,

ET :

La SARL ACCRO WOOD, station nautique 51290 Giffaumont-Champaubert, représentée par son gérant Richard ABDESSELAM,
dit « le délégataire »

D'autre part

Il est rappelé ce qui suit :

Par un contrat de délégation de service public signé en date du 19 juin 2020, le Syndicat du Der a confié la gestion d'équipements aquatiques ludiques sur la plage de Giffaumont-Champaubert à la SARL ACCRO WOOD pour une durée de 10 ans.

Considérant le contexte sanitaire lié aux cyanobactéries de la plage de Giffaumont-Champaubert,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier le lieu d'implantation des équipements aquatiques ludiques prévu dans la délégation de service public du 19 juin 2020.

Le parc aqualudique sera délocalisé et d'implanter sur la plage de Nuisement.

Article 2 – Modification de la convention initiale.

Le dernier paragraphe du PREAMBULE de la convention de Délégation de Service Public est modifié comme suit :

« le présent contrat concerne le mise en place et la gestion d'équipements aquatiques et ludiques sur la plage de Nuisement (Marne) »

L'article I 1) premier paragraphe de la convention de Délégation de Service Public est modifié comme suit :

« le présent contrat a pour objet de confier au présent délégataire la mise en place sur la plage de Nuisement de jeux aquatiques et ludiques ».

Articles 3 – Dispositions générales

Toutes les autres clauses et conditions de la convention de Délégation de Service Public non visées par le présent avenant, demeurent inchangées et continuent à produire leur plein effet.

Article 4 – Prise d'effet

Le présent avenant prend effet au 1^{er} janvier 2021

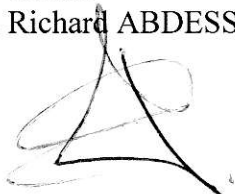
Fait à Giffaumont-Champaubert,

Le

En deux exemplaires originaux

Pour la SARL ACCRO WOOD

Le Gérant
M. Richard ABDESSELAM



Pour le Syndicat du Der

Le Président
Laurent GOUVERNEUR

